

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2023

---

PLF POUR 2024 - (N° 1985)

Tombé

## AMENDEMENT

N° CF6

présenté par  
Mme Calvez

-----

### ARTICLE 5 VICIES A

I. – À l’alinéa 4, après le mot :

« institué »,

insérer les mots :

« jusqu’au 31 décembre 2026 »

II. – Compléter cet article par l’alinéa suivant :

« III. – Au plus tard au 31 juillet 2026, le Gouvernement remet au Parlement un rapport visant, d’une part, à mesurer la pertinence du dispositif prévu au I et ses effets réels sur le financement en capital des entreprises et, d’autre part, à déterminer l’opportunité d’une pérennisation de cette même taxe. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à permettre une évaluation de la taxe streaming au bout de 3 ans d’application afin d’étudier ses effets sur les acteurs du secteur de la musique enregistrée et le financement du Centre national de la musique avant d’en assurer la pérennisation.